

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 13 FEVRIER à 18 H 30

PRESENTS : BERGET M. TURCO M. DEMEZ Y. RUCHON I. PASCOTTO T. PEYSSON F. RIPERT J. BONVIN C. BOUDON M. LERT D. VEILLY D. LAURENT C. CARANDANTE S.

EXCUSES : RICOU A. donne procuration à TURCO M. , BOUZIGUES M. donne procuration à RUCHON I.

ABSENTS : GAUTHIER B. MARRES D. BELOTTI L. OBELISCO D.

A été nommé (e) secrétaire : Frédéric PEYSSON

Validation du compte rendu de la séance du 22 janvier 2020

Arrivée de Joëlle RIPERT à 18h34

PERSONNEL

• **Création d'un poste permanent d'adjoint administratif de 12h30 hebdomadaire à compter du 1^{er} juillet 2020.**

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la création du poste permanent d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2020 pour une durée hebdomadaire de 12h30. Le poste créé pour l'agence postale communale.

FINANCES

• **Adhésion au service de paiement en ligne des recettes PAYFIP**

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à ce service et que les frais bancaires seront à la charge de la commune. Il autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la gestion de ce dossier.

Arrivée de Serge CARANDANTE à 18h41

• **TARIF COMMUNAL : mise à disposition d'un photocopieur aux associations :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer aux associations la possibilité de faire des photocopies à l'agence postale communale moyennant le paiement du service, sachant que chacune aura son code d'accès personnel. Le conseil municipal a voté le tarif de 20 € pour 200 photocopies en noire et blanc ou couleur. Elles devront fournir leur papier. Le premier paiement permettra l'ouverture du compte. Ensuite, si le quota de copies est dépassé, une facture sera adressée à l'association lors de la relève trimestrielle.

• **Budget Assainissement : Compte administratif et de gestion 2019 et affectation des résultats**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif dressé par le Maire.
- le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal
- l'affectation de résultats de l'année 2019 sur le budget 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	REALISE	RESTES A REALISER	TOTAUX
Fonctionnement			
Résultat antérieur reporté (a)	256 290.39		256 290.39
- dépenses (b)	91 526.48		91 526.48
- recettes (c)	97 883.28		97 883.28
Résultat (a-b+c)	+ 262 647.19		+ 262 647.19
Investissement			
Résultat antérieur reporté (d)	13 784.30		13 784.30
- dépenses (e)	51 042.50	2 050.00	53 092.50
- recettes (f)	26 166.34		26 166.34
Résultat (d-e+f)	- 11 091.86	-2 050.00	- 13 141.86
RESULTAT GLOBAL : excédent de 249 505.33 €			

Affectation des résultats

Les résultats sont donc ainsi affectés :

⇒ Affectation en section d'investissement : 14 000.00 €

⇒ Report en section de fonctionnement : 248 647.19 €

• Budget Pôle Enfance : Compte administratif et de gestion 2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve :

- le compte administratif dressé par le Maire.
- le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	REALISE	RESTES A REALISER	TOTAUX
Fonctionnement			
Résultat antérieur reporté (a)	17 585.67		17 585.67
- dépenses (b)	56 527.14		56 527.14
- recettes (c)	54 075.32		54 075.32
Résultat (a-b+c)	+ 15 133.85		+ 15 133.85
Investissement			
Résultat antérieur reporté (d)	10 706.58		10 706.58
- dépenses (e)	0.00		0.00
- recettes (f)	917.42		917.42
Résultat (d-e+f)	+ 11 624.00		+ 11 624.00
RESULTAT GLOBAL : excédent de 26 757.85 €			

• BUGDET PRINCIPAL-Compte administratif et de gestion 2019 – affectation des résultats

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé :

- le compte administratif de la commune
- le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal
- l'affectation de résultats de l'année 2019 sur le budget 2020

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

	REALISE	RESTES A REALISER	TOTAUX
Fonctionnement			
Résultat antérieur reporté (a)	318 696.25		318 696.25
- dépenses (b)	1 724 982.89		1 724 982.89
- recettes (c)	2 002 821.71		2 002 821.71
Résultat (a-b+c)	+ 596 535.07		+ 596 535.07
Investissement			
Résultat antérieur reporté (d)	- 493 220.51		- 493 220.51
- dépenses (e)	632 711.94	561 700.00	1 194 411.94
- recettes (f)	934 239.48	347 204.00	1 281 443.48
Résultat (d-e+f)	- 191 692.97	- 214 496.00	- 406 188.97
RESULTAT GLOBAL excédent de 190 346.10 €			

Affectation des résultats

Il est rappelé que le résultat du budget annexe Pôle Enfance, clôt au 31/12/2019, doit être intégré au budget communal comme il a été précisé par la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2019.

Aussi, il faut ajouter l'excédent du budget annexe pôle enfance au résultat du budget communal soit pour chaque section :

En fonctionnement : 596 535,07 € +15 133,85 € soit un total de **611 668,92 €**

En Investissement : - 406 188,97 € +11 624,00 € soit un total de **394 564,97 €**

Les résultats sont donc ainsi affectés :

⇒ Affectation en section d'investissement : 395 000.00 €

⇒ Report en section de fonctionnement : 216 668.92 €

DECISIONS DU MAIRE

- **N° 2-2020 du 13 février 2020** :

Le 20 mars 2019 le contrat de maîtrise d'œuvre relative au marché de la mise en accessibilité de 8 bâtiments communaux a été attribué au Cabinet d'architectes Armand-Coutelier.

Le montant de l'opération était initialement d'un forfait de 12 000€ H.T. Le devis signé prévoyait que si le montant du marché était supérieur à 100 000€ HT le montant serait égal à 10% du dépassement à rajouter au forfait.

Etant donné que le montant du marché (tranche ferme + PSE1 + tranche conditionnelle 2) est de 145 157.50€ HT il est donc nécessaire de passer un avenant modifiant le prix du marché et de rajouter au forfait un supplément de 4 515.75€ HT ce qui portant le montant de la rémunération à 16 515.75€ HT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36

Le Maire,
Marcelle BERGET